



N° 181 Évaluation portant sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées

rapport publié le 27 juin 2023

No 181 Proches aidants de personnes âgées			
Recommandations proposées	3	Ouvert	1
		Fermé	2
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Concernant la recommandation 1 qui consistait à renforcer la lisibilité institutionnelle du dispositif et adopter un modèle de gouvernance permettant à la Déléguée cantonale de se concentrer sur le pilotage et la coordination du dispositif, la Cour relève les éléments suivants :

- La feuille de route du programme cantonal « Proche Aidance Genève 2024-2028 » permet une visibilité et une organisation pluriannuelle des actions à mener ;
- La création du Service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA) renforce l'ancrage institutionnel du dispositif en général et du Bureau de la proche aide en particulier ;
- Une augmentation des ressources du Bureau de la proche aide à travers la création d'un poste de secrétaire (0.5 ETP) et l'engagement d'une Chargée de projet et de communication au SeSPA, dont 50 % du cahier des charges est dévolu à développer et suivre des projets à la fois transversaux et liés plus spécifiquement aux activités du bureau de la proche aide ;
- L'élaboration d'un budget pour le Bureau de la proche aide permet à la déléguée cantonale de gérer et de financer des projets conformément aux objectifs déclinés dans le programme cantonal.

Bien que le statut et le rôle de la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile (CCPA) ne soient pas encore réglés (un

projet de loi est en cours d'élaboration au moment du présent suivi), la Cour relève les efforts importants déployés par le Département de la cohésion sociale (DCS) pour renforcer la proche aide dans le canton et valide ainsi la réalisation de la recommandation 1.

Concernant la recommandation 2 qui portait sur la simplification de l'accès à l'information, la Cour constate que la professionnalisation de la ligne Proch'Info et la centralisation des prestations se sont matérialisées à travers un mandat octroyé à la Croix-Rouge genevoise. Pour l'heure, le développement des prestations d'accueil et d'accompagnement individualisé est reporté à la fin de l'année 2026. La Cour examinera lors de son prochain suivi l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce dernier point.

Quant à la recommandation 3 qui avait pour objectif de prioriser la communication sur les prestations existantes et renforcer les mesures qui répondent aux besoins avérés des proches aidants, la Cour constate la mise en œuvre des deux actions suivantes :

- La mise en place d'une collaboration avec la Croix-Rouge genevoise pour dispenser des cours et des ateliers à l'attention des proches aidants ;
- Un mandat octroyé à la fondation Pro Senectute Genève pour réaliser 450 demandes d'allocation pour impotent (API).

Par ailleurs, la Cour relève qu'une offre de transport pour faciliter les déplacements des seniors a été mise en place par la Croix-Rouge genevoise.

Compte tenu de ces réalisations, la Cour clôture le suivi de la recommandation 3.



No 181 Évaluation du dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
181-R1	Pérenniser l'ancrage institutionnel du dispositif cantonal	Élevée	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé
181-R2	Simplifier l'accès à l'information	Moyenne	DCS	31.12.2024 31.12.2025 report 31.12.2026	Ouvert
181-R3	Prioriser les prestations et les actions mises en œuvre	Moyenne	DCS	31.12.2024 report 31.12.2025	Fermé